



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

Dépôt: R. Léon Gloden
Luxembourg, le 13 juillet 2016
PL 6777

MOTION

Considérant d'une part, que

- le projet de loi n°6777 a pour objectif de faciliter l'accès, notamment pour les jeunes, à l'entrepreneuriat via la création d'un nouveau type de société, la société à responsabilité limitée simplifiée (S.à r.l.-S),
- le régime juridique de la S.à r.l.-S allège sur plusieurs points le régime applicable à la société à responsabilité « ordinaire », notamment en ce qui concerne les exigences en matière de capital social et les formalités de constitution,
- ce régime juridique vise à permettre à la S.à r.l.-S de devenir l'outil favori d'entrepreneurs souhaitant démarrer leur activité,

Considérant d'autre part, que

- dans leurs avis respectifs, la Chambre des Notaires et la Chambre des Salariés ont exprimé la crainte que la nouvelle structure puisse être malmenée et aboutir à la promotion d'une indépendance fictive qui pourrait priver d'anciens salariés devenus « entrepreneurs » de la protection qu'offre le droit du travail et partant créer un nouveau type de dumping social,
- dans les avis précités, il est aussi mis en exergue, qu'au vu du fait qu'une S.à r.l.-S peut être fondée avec 1 Euro, les établissements financiers requièrent des garanties supplémentaires de la part du fondateur d'une S.à r.l.-S, à savoir la mise en gage d'une partie du patrimoine privé,

Notant par ailleurs que le nombre de faillites a augmenté au cours du premier semestre 2016 par rapport à la même période de 2015 et que la société à responsabilité limitée « ordinaire » est la forme juridique la plus touchée par les faillites avec 66,23% du total des déconfitures,

Qu'il ne peut être exclu que l'allègement des modalités de constitution des S.à r.l.-S, au vu des considérations précitées, pourrait aboutir à une hausse des faillites,

Invite le gouvernement

à présenter à la Chambre des Députés un bilan trois ans après l'adoption de la présente loi en projet relevant :

- le nombre de constitution de S.à r.l.-S,
- les difficultés rencontrées par ces S.à r.l.-S pour démarrer leurs activités,
- le nombre de S.à r.l.-S ayant décidé une augmentation de capital depuis leur constitution,
- le nombre de S.à r.l.-S déclarées en faillite, voire mises en liquidation depuis l'entrée en vigueur de la loi.

47
Francis Fogel
V. Loxhetter

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu

s. Beisel

Léon Gloden